

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE DOMONT  
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/063

## DECISION DU MAIRE

### TRANSPORT SORTIE CULTURELLE DU 17/06/2023

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le devis n° 18748 proposé par la société OLICARS sise 45 ZA La Chapelle Saint Antoine, 95300 ENNERY, concernant le transport pour la sortie culturelle du 17 juin 2023 à la Maison Elsa Triolet-Aragon en matinée et au Château de Breteuil en après-midi pour 30 passagers d'un montant de 875,00 € TTC,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer le devis n° 18748 proposé par la société OLICARS sise 45 ZA La Chapelle Saint Antoine, 95300 ENNERY, concernant le transport pour la sortie culturelle du 17 juin 2023 à la Maison Elsa Triolet-Aragon en matinée et au Château de Breteuil en après-midi pour 30 passagers d'un montant de 875,00 € TTC.

**Article 2** : Le montant de la dépense sera imputé sur le budget principal de la commune, à l'article 6247 – gestionnaire CULTURE.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Mairie de Saint-Prix, le 06/06/2023  
Le Maire,  
  
Céline VILLECOURT

